



## 7 - POLITIQUE CONCERNANT LES PRÉAVIS DE DÉPART DE NUIT POUR LES VOYAGES DANS LA CIRCONSCRIPTION N° 1

---

### 1. Objectifs de la politique

L'objectif de cette politique est d'énoncer les exigences relativement aux préavis de départs de nuit pour les navires devant quitter un poste entre 22 h 00 et 08 h 59 (H.L.) dans la circonscription No 1. Les préavis de nuit énoncés dans cette politique ne s'appliquent pas en cas d'une situation d'urgence liée à la navigation, aux départs de l'écluse de Saint-Lambert et aux déplacements dans le port de Montréal et le port de Québec.

### 2. Contexte

Sur la base des résultats d'une évaluation des risques et des recommandations relatives à la gestion de la fatigue et du sommeil des pilotes, les exigences de préavis de départ énoncées ici ont été mises en place en le 3 juillet 2018 dans la circonscription n° 1.

### 3. Énoncés de politique et exigences

- 3.1 Toute demande de services de pilotage, à l'exception de l'écluse de Saint-Lambert, concernant un départ prévu entre 22 h 00 et 08 h 59 (H.L.) doit être confirmée avec le Centre d'affectation de l'APL **avant 18h00**, tout en respectant le préavis d'au moins 12 heures avant l'heure prévue pour le départ du navire.
- 3.2 Un seul préavis par navire est autorisé.
- 3.3 L'heure de départ du navire confirmée pourra être repoussée une seule fois d'un maximum de 2 heures, et ce, à condition que le changement soit communiqué au Centre d'affectation de l'APL au moins 4 heures avant l'heure de départ confirmée.

### 4. Références

### 5. Responsabilité/Renseignements supplémentaires

- 5.1 La présente politique est approuvée et émise sous l'autorité du Premier Dirigeant.
- 5.2 Le Directeur exécutif, Sécurité et efficacité maritimes est chargé de l'élaboration, de la mise en œuvre, de l'entretien et de l'amélioration continue de la politique.
- 5.3 Pour tout commentaire ou toute demande de renseignements liés à la présente politique et à son application, veuillez communiquer avec la personne suivante :



Administration de pilotage des Laurentides  
Laurentian Pilotage Authority

7 - POLITIQUE  
CONCERNANT LES PRÉAVIS DE DÉPART DE NUIT  
POUR LES VOYAGES DANS LA CIRCONSCRIPTION N<sup>o</sup> 1

Directeur exécutif  
Sécurité et efficacité maritimes  
Administration de pilotage des Laurentides  
999, boul. De Maisonneuve Ouest, bureau 1410  
Montréal, Québec H3A 3L4  
[alain.richard@apl.gc.ca](mailto:alain.richard@apl.gc.ca)  
Téléphone : (514) 283-6320 poste 299

6. **Documents connexes**
7. **Date de publication : 23-04-2021**